

Groupe de travail « Emploi - Formation »

Compte-rendu

Réunion du 22 février 2023 CDN de Besançon

Sont présents :

Coline Hejazi-Kenari	FEMA, Fédération des Musiques Actuelles de Bourgogne-Franche-Comté
Fabien Spillmann	DRAC Bourgogne-Franche-Comté
Virginie Delacour	AFDAS
Michel Ramillon	Pôle emploi
Bertrand Kauffmann	INSEE
Anne Zaïre	Région Bourgogne-Franche-Comté
Fabien Spillmann	DRAC Bourgogne-Franche-Comté
Fabrice Boy	Syndeac
Muriel Goux	Centre Image, Pôle régional d'éducation aux images
Clémentine More	Centre Image, Pôle régional d'éducation aux images
Tiziana Mélis	CIP coordination des intermittents et précaires de Bourgogne
Didier Rolot	CIP coordination des intermittents et précaires de Franche-Comté
Lionel Tessier	SNAM CGT
Sabrina Sow	Syndicat des Cirques et compagnies de création
Mathilde Lecornu	DRAC Bourgogne-Franche-Comté

Sont excusés :

Véronique Trémoureux (APARR)

Co-animation:

- Coline Hejazi-Kenari, FEMA, dans le rôle de rapporteur
- Elise Lebossé, Culture Action, coordination animation

Référents :

- Fabien Spillmann, DRAC Bourgogne-Franche-Comté
- Anne Zaïre, Région Bourgogne-Franche-Comté

Elise Lebossé remercie le CDN de Besançon pour mettre à disposition le plateau et accueillir le groupe de travail Emploi – Formation du COREPS BFC.

La séance commence par un tour de table pour que chacune et chacun se présente, dise quelle organisation elle/il représente au sein du COREPS Bourgogne-Franche-Comté.

La parole est ensuite donnée à Fabrice Boy, représentant du Syndeac pour alerter, encore une fois, sur la situation que traverse les opérateurs culturels :

« Il y a actuellement une décorrélation entre les ressources économiques et le coût de la vie qui fait peser des risques économiques importants sur l'activité et l'emploi.

Comme l'a souligné la Cour des Comptes dans son rapport de mai 2022, depuis 10 ans la stabilité des crédits de la création s'apparente à une baisse réelle en valeur de 25%.

Par ailleurs ce même rapport souligne que les professionnels de la culture perçoivent des revenus inférieurs de 26% à ceux des autres actifs en emploi!

Cette décorrélation constatée par la Cour des Comptes a explosé dans le contexte actuel de crise énergétique et d'inflation!

Par voie de communiqué de presse en octobre dernier, l'Union Syndicale des Employeurs du Secteur Public du spectacle vivant (USEP SV) a interpellé la ministre de la culture et plusieurs autres ministres, en leur demandant d'organiser « un Valois des salaires ».

Quatre mois plus tard et malgré de nombreuses relances nous n'avons toujours pas reçu de réponse.

C'est pour cette raison que nous réitérons cette proposition dans le cadre du COREPS. Dans notre interpellation nous pointons une fois encore les éléments suivants :

- Les entreprises adhérentes de nos organisations ne sont pas indépendantes financièrement, leur budget est lié aux subventions en provenance de nos partenaires publics.
- Dans ce cadre, la NAO de branche est liée au niveau des financements et ne saurait s'analyser hors de ce contexte.
- N'ayant pas la maîtrise de la recette les entreprises de service public proposent de débattre d'une modalité spécifique de la NAO afin que les accords signés dans la branche soient opposables aux co-financeurs.

Nous entreprises adhérentes, nous réaffirmons catégoriquement notre opposition à ce que l'augmentation des salaires soit conditionnée à une réduction de notre activité au service de l'intérêt général. »

Quelques échanges ont suivi cette intervention.

Rappel du cadre

Elise Lebossé rappelle le cadre du COREPS Bourgogne-Franche-Comté, son fonctionnement et les principes d'actions des réunions : alerte, veille, concertation et préconisation.

Pour chaque groupe de travail, participent des référents de l'Etat et de la Région ainsi que sur le mode du volontariat des membres de droits et des membres associés.

Les réunions se déroulent selon des principes d'action :

- Parole libre, une écoute respectueuse et constructive,
- Prise en compte de la réalité de nos pratiques professionnelles
- Implication de ses membres,
- Décisions prises sur le mode du consensus.

Ouverture des travaux du jour

Lors de la séance plénière, la restitution des travaux du groupe de travail Emploi – Formation a mis en avant deux axes de travail :

- Un premier axe sur une photo globale de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté.
- Un second axe plutôt qualitatif sur le parcours trajectoire sur les questions de compétences, de formation, de parcours que l'on avait commencé à décliner.

La priorité est de finaliser la demande du COREPS BFC pour construire la photo globale de l'emploi en région en Bourgogne-Franche-Comté dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et de cinéma.

L'objectif est de s'entendre sur les données à observer pour construire cette photo globale de l'emploi en BFC.

Lors de la dernière séance nous avons commencé à partir de l'étude : « Une lecture du spectacle vivant et de la production cinématographique en Bourgogne », réalisée en 2011 par Le Lab Liaison Art Bourgogne, le COREPS Bourgogne, et C2R Bourgogne.

Depuis:

- Un outil collaboratif a été mis en place pour que chacune et chacun puisse énoncer quelles sont de son point de vue les données à observer.
- Un espace de ressources partagées a été créé et alimenté pour avoir accès à des études de référence.
- Une réunion a eu lieu avec les partenaires référents du COREPS BFC: DREETS et DRAC, et les partenaires membres associés du COREPS BFC: Insee, Pôle emploi, Urssaf.
 Les partenaires sont d'accord pour concourir à la production de données pour établir une photo globale de l'emploi en BFC selon la demande finalisée du COREPS BFC, la demande finalisée du groupe Emploi Formation du COREPS BFC.
 AUDIENS est d'accord sur le principe pour rejoindre ces travaux.
- La prochaine réunion technique est prévue le 1^{er} mars prochain.
- L'Insee qui prendra en charge la publication des données, avec le logo des partenaires. Cette étude sera mise à disposition du grand public.

L'élaboration de cette photo globale de l'emploi va demander des allers retours entre les partenaires et le groupe de travail pour que ce dernier puisse apporter son regard et son expertise sur les données produites de manière à bien traiter le champ de l'audiovisuel, du cinéma et du spectacle vivant.

Pour pouvoir se décider des données à observer, il est possible de se référer à des études, à la vision que nous avons de nos secteurs et de nos métiers, de l'emploi.

Il s'agit aussi de mettre en résonnance ce partage des données à observer avec des nomenclatures qui existent : les codes NAF (ou APE) et les codes ROME.

Avant le démarrage des travaux de la session :

La question de la transversalité avec les autres groupes de travail est partagée. Y a-t-il corrélation des champs d'observation avec le groupe de travail Conditions de travail ?

La demande de cette photo globale qui va-t-elle être déterminée en commun sera t'elle faite par le groupe de travail Emploi – Formation sans mise en commun ?

Cette première photo globale de l'emploi est un premier état des lieux qui se veut simple, quantitatif, et le reflet de nos trois secteurs. Il pourra être partagé avec les autres groupes de travail comme un document de référence commun au sein du COREPS BFC, à partir duquel le travail d'enquête mené par le groupe de travail Conditions de travail pourra se poursuivre.

En préambule, des éléments sont partagés pour donner certaines limites pour bien définir le champ des travaux :

- Des emplois au sein de grosses structures culturelles peuvent avoir des emplois au service de la culture mais qui ne sont pas des emplois culturels. Par exemple, un électricien peut être électricien dans n'importe quelle structure, industrie ou administration, c'est toujours un électricien. Ce n'est pas un emploi culturel.
- Par rapport à cette approche transversale, c'est essayer de repérer les métiers déclarés métiers culturels. A quelles définitions cela renvoie ?
- L'importance de la convention collective applicable et appliquée, et de pouvoir relever des erreurs d'application éventuelles.
- Parmi les entrées possibles, déterminer les clés comme le champ d'activité, les champ des métiers
- Cette photo globale ne prendra pas en compte des questions liées aux conditions de travail : rythme de travail, amplitude horaire..., ni des questions liées à la formation pour lesquelles il sera nécessaire d'établir une cartographie de la formation afin d'avoir une idée plus précise de l'état de l'offre de formation en région.
- Les problématiques liées aux emplois transversaux : administratif ou sécurité, par exemple, posent question. Un choix de typologie est à faire pour croiser des données.
 Le champ de l'étude semble ne pouvoir être totalement exhaustif.

La session s'organise par étapes :

- Dans un premier temps, en petits en groupe, pour reprendre et poursuivre les éléments partagés la séance précédente, mettre en avant les données que l'on souhaite observer et les partager.
- Puis ensemble, pour restituer les travaux de chaque groupe par une personne volontaire, afin de mettre en commun, de partager les échanges et les données à observer pour construire cette photo globale.

La mise en commun des travaux des petits groupes a permis :

- De compléter les données que le groupe de travail Emploi - Formation souhaite observer.

Ces éléments vont permettre de finaliser la demande du COREPS BFC.

Extrait de la demande :

A destination des référents Etat : DRAC et DREETS de Bourgogne-Franche-Comté et des organismes sociaux et paritaires, membres associés : INSEE, Pôle emploi, Urssaf et Audiens.

Demande établie par le groupe de travail Emploi – Formation du COREPS BFC pour la réalisation d'une photographie globale de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté.

Pour prendre en compte les questionnements qui se partagent au sein du groupe de travail, la demande est composée :

- Dans un premier temps des données à observer,
- Dans un second temps des premières pistes de réflexion et d'analyse qui se dégagent.

1. Données à observer

En préambule :

- Les années concernées par cette étude sont : 2019 et 2022.
- Les secteurs à étudier sont ceux du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma, à l'échelle du territoire régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Les entrées définies sont les suivantes :

Concernant les entreprises

- Nombre d'entreprises

 Prise en compte des entreprises des secteurs impartis sans emploi culturel et celles qui ne sont pas du secteur mais qui ont des emplois culturels.
- Nombre d'employeurs.
- Cartographie des entreprises et des employeurs, déterminer les zones d'emploi.
- Emplois direct et emplois hors champ (NAF)
- Licence d'entrepreneur du spectacle ou producteurs audiovisuels (cat. 1, 2, 3).
- GIP Café Culture.
- GUSO.
- Auto-entrepreneur, par métier d'inscription, code ROME, comment les identifier?
- Artistes-auteurs, comment prendre en compte ceux qui travaillent au sein des secteurs observés ?
- Privé / Public.
- Activité principale ou activité occasionnelle.
- Salaires, masse salariale, salaire moyen, salaires mini et salaire maxi
- Effectifs dont ETP

Concernant les salariés

- Nombre de salariés
- Femme, homme
- Age
- Catégories socioprofessionnelles
- Type de contrat : CDD, CDI, CDDU, CDII
- Nombre de permanents.
- Part de l'emploi permanent à temps plein ou à temps partiel.
- Nombre d'intermittents.
- Nombre d'heures : permanents et intermittents.
- Distinguer les emplois artistiques, techniques, administratifs et ceux de l'enseignement spécialisé. Est-ce possible ?
- Niveau d'indemnisation de Pôle emploi des salariés relevant du régime de l'intermittence. Entrées et sorties du régime.
- Nombre de personnes indemnisées et typologie par métier.

Concernent l'emploi et son évolution

- Evolution conjoncturelle de l'emploi.
- Evolution annuelle de l'emploi.
- A l'embauche, nombre de contrat par structure, par salarié, par année.
- Evolution des effectifs
- Nombre d'embauche d'une année à l'autre au 31/12/ N
- Est-il possible de distinguer

Pour compléter ces données à observer, voici ci-après une sélection de code NAF selon la réédition de 2020 pour les secteurs observés et de code ROME pour les métiers. *Ces éléments ne figurent pas dans ce compte-rendu, ils sont disponibles sur demande.*

Parmi les codes NAF retenus qui ne sont pas directement du champ de l'audiovisuel, du cinéma et du spectacle vivant, certains sont à mettre en regard des codes ROME : 58 Edition, 84.12 : Administration publique, 85 Enseignement.

Ces deux entrées seront complétées par une extraction des codes APE des détenteurs de licences d'entrepreneurs du spectacle enregistrés à la DRAC BFC.

Une question se pose:

Apporter le philtre des conventions collectives peut-il enrichir ces entrées NAF et ROME?

La mise en commun des travaux des petits groupes a permis :

- D'alimenter le questionnement du groupe de travail et son approche de l'emploi.

Extrait de la demande (suite) :

2. Pistes de réflexion et d'analyse

- Par rapport à ces données à observer pour réaliser une photographie globale de l'emploi dans les branches professionnelles en Bourgogne-Franche-Comté, quels seraient les manques pour mieux identifier les emplois culturels au sein de l'animation, des collectivités ou autres commanditaires ?
- Comment définir l'emploi public et l'emploi privé ? A quoi cela renvoie (écosystème, statuts, raison sociale, ...) ? Droit privé, droit public ? C'est une équation à résoudre.
- Mesurer l'évolution de l'emploi pour observer les tendances, l'évolution des pratiques et des comportements.
- Mesurer l'émiettement de l'emploi.
- Comment connaître les radiations, les radiations sanction, les désinscriptions ?
 Quelles statistiques qualitatives, quel accès aux aides ?
 Commet analyser les données produites ?

- Quelles données conjoncturelles?
- Quelle évolution des offres d'emplois pour les secteurs étudiés ?
 Quel est le rapport entre le nombre d'offres d'emploi et le nombre de demandeurs d'emploi ?
 Où sont ces offres ?
- Quelles sont les tendances des secteurs étudiés par rapport à d'autres secteurs ?
- Comment prendre en compte les groupements d'employeurs ?

Suite à la réunion du groupe de travail Emploi – Formation du 22 février 2023, la demande du COREPS BFC a été finalisée et transmise aux organismes sociaux et paritaires, partenaires.

Les partenaires se réunissent le 1^{er} mars, puis le 3 avril 2023.

Les avancées des travaux seront partagées avec le groupe de travail Emploi-Formation lors de la prochaine réunion le 7 avril.

Seront envisagés:

- Le calendrier des travaux,
- Les allers-retours à organiser entre le groupe partenaire et le groupe de travail pour croiser les points de vue d'expert nécessaires à la réalisation de la photo globale de l'emploi du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma en Bourgogne-Franche-Comté.